

Aménagement
forestier



AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CASTELLAR

Département : 06 - Alpes-Maritimes

2016 - 2035

Surface cadastrale 104.60 20 ha

Surface retenue pour la gestion 104.60 ha

Altitudes extrêmes : 400 m - 1200 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Préalpes du Sud

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CASTELLAR

2016 - 2035

↳ Le contexte :

La forêt communale de Castellar (104.60ha) se situe exclusivement sur le territoire communal de la commune, au sein des Préalpes niçoises entre 400 et 1200m d'altitude (cf. [carte de situation annexe C1](#)).

Elle est caractérisée par de grands espaces dénudés résultant du passage de nombreux incendies et de la présence de conditions stationnelles difficiles dont de grandes falaises blanches calcaires sur environ le 1/6 de sa surface (parcelles 1 et 2).

70% de la surface boisée est constituée par des taillis de chêne vert, denses et vigoureux. Le reste du couvert est constitué pour moitié de pins sylvestre (p5) et l'autre moitié de pins maritimes (p6).

↳ Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :

- sans objet pour la production ligneuse
- faible pour la protection des sols et la protection des risques naturels
- reconnu en termes de biodiversité du fait de la présence d'un classement en zone Natura 2000 sur la totalité du massif forestier
- local à reconnu pour l'accueil du public et le paysage

↳ Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent est le premier plan de gestion établi (1986 - 2010). Il prévoyait une gestion en série unique traitée en futaie régulière par parquets.

Toutes les parcelles devaient être plantées en cèdre, à hauteur de 20% de leur surface respective.

Aucune coupe n'était prévue, seul l'abattage des tiges à éliminer devait relever de travaux.

Finalement, les aides publiques et les moyens financiers de la commune n'ont pas permis de suivre les prescriptions édictées.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Le but de cet aménagement sera de conserver la multifonctionnalité de la forêt en :

- maintenant les essences forestières en place
- préservant la biodiversité courante et remarquable :
 - l'Ancolie de Bertoloni, la Gentiane de Ligurie, le Peucedan de Schott, la Micromérie marginée, la Pivoine officinale pour la flore,
 - le Damier de la Succise, le Léopard des murailles, l'Orvet fragile, la Rainette méridionale, l' Epervier d'Europe, la Fauvette pitchou, le Faucon hobereau, la Linotte mélodieuse, le Monticole de roche et le Pipit rousseline pour la faune,
- améliorant l'accès de la forêt au public : randonnée, chasse, pastoralisme, ...

Il n'y aura pas de volet exploitation car ni les peuplements, ni les conditions de desserte ne le permettent.

▸ Le programme d'actions prévoit :

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur le massif, aucune coupe n'est prévue durant la période d'aménagement retenue.

La forêt de Castellar est entièrement classée en **Hors sylviculture de production**.

Les travaux, si nécessaires, auront un caractère exceptionnel (feu de forêt, dégâts de tempête, ...).

▸ Bilan prévisionnel

Les recettes liées à la chasse ne nous ont pas été communiquées.

Les recettes liées au pastoralisme permettent d'envisager un bilan brut mieux équilibré.

Les dépenses liées à la création des zones d'accueil du public sont données à titre informatif.

Au final, en tenant des comptes des éléments précédents, le bilan financier estimatif pour les 20 années à venir est de l'ordre de -691 €/an, soit -7 €/ha/an sur la surface retenue en gestion (hors frais de gestion et impôts).

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CASTELLAR

N° Modification d'aménagement	
-------------------------------	--

Numéro du ou des départements de situation	06 - Alpes-Maritimes	
Communes de situation	Castellar	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	729- Préalpes niçoises	
Schéma régional d'aménagement de référence	Préalpes du Sud	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2016	2035

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt Communale de Castellar	A018175A	104 ha. 60a 20ca	04/05/1987	1986	2010

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	104 ha. 60a 20ca
Surface retenue pour la gestion	104 ha. 60a 20ca
Surface boisée en début d'aménagement	88.23 ha
Surface en sylviculture de production	0.00 ha

La forêt communale de Castellar est constituée de six parcelles forestières.
Ce présent document d'aménagement est la continuité d'un premier document rédigé pour une période de vingt cinq ans (1986-2010).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 105 ha	faible	moyen	fort	105 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 105 ha	fort	105 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 100 ha	reconnu 5 ha	fort	105 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 105 ha	moyen	fort	105 ha

La forêt occupe partiellement le versant Ouest de la chaîne franco-italienne en amont de la commune de Menton et s'étale de 400m à 1200m. Son relief très tourmenté est constitué de plis synclinaux formant de hauts promontoires de roches calcaires. La production de bois n'est donc pas la fonction principale de cette forêt.

Par souci de simplification, le tableau ci-dessus retient une surface arrondie à l'unité supérieure.

Explication du classement par enjeu des principales fonctions de la forêt :

- Production ligneuse** : sans objet (105 ha) : pas de mobilisation de bois possible
- Fonction écologique** : enjeu reconnu (105 ha) : site Natura 2000 « Vallée du Careï - collines de Castillon »
- Fonction sociale** : enjeu local (100 ha) : la forêt avec statut de protection paysagère (site inscrit du littoral Est de Nice à Menton) mais très peu visible
enjeu reconnu (5 ha) : toujours au sein du site inscrit concernant uniquement la parcelle forestière n°6 mais avec un impact paysager affirmé depuis le littoral mentonnais et le village de Castellar
- Protection contre les risques naturels** :
faible (105 ha) : peu d'enjeux socio-économiques sur cette forêt (aucun évènement répertorié dans la base de données RTM). Cependant, le massif joue un rôle certain dans la régulation des eaux de surface, limitant ainsi l'érosion et de potentiels glissements de terrain.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Site inscrit	105 ha	93I06049 - Littoral de Nice à Menton
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		

Toute la forêt communale de Castellar est dans le périmètre du site inscrit "Littoral Est de Nice à Menton".

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)	105 ha	FR9301567 - Vallée du Careï - collines de Castillon
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I	1 ha	06116126 - Tête de Cuore - Mont Mulacié
ZNIEFF de type II	105 ha	06116100 - Chaînons frontaliers de Sospel à Menton
Plan de prévention des risques naturels		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme	27 ha	M Authier Maurice - concession du 01/01/2014 au 31/12/2022 Parcelles forestières 3 et 4.

Enjeu reconnu de la fonction écologique sur 105 ha

La forêt communale est incluse en totalité dans le périmètre du site Natura 2000 "Vallée du Careï - collines de Castillon", en limite de l'aire d'adhésion du Parc national du Mercantour. La gestion sylvicole sera en accord avec le respect d'un maintien de la biodiversité.

On observe la présence de nombreuses espèces remarquables :

- pour la faune : le Damier de la Succise, le Léopard des murailles, l'Orvet fragile, la Rainette méridionale, l'Epervier d'Europe, la Fauvette pitchou, le Faucon hobereau, la Linotte mélodieuse, le Monticole de roche et le Pioit rousseline ;
- pour la flore : l'Ancolie de Bertoloni, la Gentiane de Ligurie, le Peucedan de Schott, la Micromérie marginée, la Pivoine officinale.

Ce site, proche du littoral, doit être préservé d'une surfréquentation afin de maintenir l'intégrité fonctionnelle des habitats (cf. [carte des habitats naturels relevant de la Directive Habitats et des espèces végétales et animales protégées en annexes C8 et C9](#)).

La fonction sociale : pastoralisme et accueil du public

Il existe une concession de pâturage en cours en forêt communale de Castellar :

concession de M. AUTHIER Maurice valable du 01/01/2014 au 31/12/2022

La surface pâturable, de 27 ha en forêt communale de Castellar, contribue à l'entretien des milieux ouverts.

Les parcelles n° 2 et 6 sont fréquentées par un public régulier empruntant les nombreux sentiers de randonnée situés autour du village et le GR 52.

cf. [carte de la fonction pastorale et de l'accueil du public en annexe C7](#)

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	105 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	

L'ensemble de la forêt est sensible à la menace incendie. Elle a été parcourue par le feu à plusieurs reprises (à ce jour, le dernier incendie est survenu en septembre 2015).

C'est à ce titre que le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDFCI) la classe parmi les massifs les plus exposés aux feux dans le département des Alpes Maritimes, insistant sur les mesures de prévention à prendre telles que les actions de débroussaillage obligatoire autour des bâtiments et le long des voies ouvertes à la circulation.

Le précédent aménagement faisait le constat de l'existence d'une seule piste DFCI carrossable par des engins 4x4, dénommée "piste des Granges Saint-Paul", de 2.70km permettant l'accès au canton sud "Bosquet du Roi", correspondant à la parcelle forestière n°6. L'entretien de son bon état reste d'actualité.

Les autres cantons sont toujours inaccessibles compte tenu de leur situation topographique sur de très fortes pentes. Une étude est actuellement en cours par les services du CD06 pour améliorer la desserte vers le canton nord (parcelles 2 et 3)

Le précédent plan de gestion précisait l'existence de 3 citernes DFCI de capacité de 60m³ (2 installées à l'extrémité de la piste des Granges Saint Paul, et 1 à proximité de la Chapelle Saint Bernard), à compléter par la création de petites retenues d'eau réparties de manière homogène sur l'ensemble de la forêt communale.

Ces recommandations n'ont pas été suivies.

Suite à l'incendie de septembre 2015, la rénovation de réserves d'eau existantes est en cours, ainsi que le projet d'un nouveau captage sur la parcelle 2.

[cf. Cartes des équipements DFCI en annexe C5 et de l'historique des feux en annexe C6.](#)

La forêt communale de Castellar est située dans la zone d'intervention des Forestiers Sapeurs de l'unité de Sospel de la Force 06 du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Il n'a pas été noté de dégâts gibier susceptibles de mettre en danger l'équilibre grande faune/flore.

La gestion cynégétique est réalisée à l'amiable par trois sociétés de chasse (Sospel, Castellar, Menton). Les plans de chasse actuels permettent un équilibre sylvo-cynégétique de la forêt et doivent être maintenus ainsi.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	104 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	104 ha

Réseau de desserte insuffisante

La forêt communale de Castellar très escarpée avec des routes d'accès publiques limitées en tonnage (dont la RD24 est limité à 9 tonnes), non accessibles aux grumiers, n'incite pas à l'amélioration du réseau de desserte existant en vue de son exploitation.

Selon les bases de données ONF, la forêt n'est que peu soumise aux aléas naturels tels que les chutes de blocs rocheux, les zones d'érosion (elle se situe en dehors des périmètres de danger reconnus). Aucun ouvrage n'y est pointé.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	400 m	1 200 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
MDA	Mésoméditerranéen d'adret	5.70 ha	5%
SMA	Supraméditerranéen d'adret	81.88 ha	78%
SMU	Supraméditerranéen d'ubac	2.92 ha	3%
MIU	Montagnard inférieur d'ubac	6.26 ha	6%
MIA	Montagnard inférieur d'adret	6.28 ha	6%
MMU	Montagnard moyen d'ubac	1.56 ha	1%
TOTAL		104.60 ha	

La détermination des unités stationnelles permet au gestionnaire de connaître les essences sensibles au changement climatique et les essences susceptibles de les remplacer. Les essences présentes sur la forêt sont adaptées aux conditions stationnelles, conformément aux préconisations faites par la Schéma Régional d'Aménagement (SRA) des Préalpes du Sud.

Voir carte des unités stationnelles en annexe C2.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne vert		81%
Pin maritime		9%
Pin sylvestre		8%
Autres feuillus		2%
TOTAL		100%

Le chêne vert est l'essence principale sur la forêt. La dénomination "autres feuillus" correspond au mélange entre érable à feuille d'obier, chêne pubescent, alisier blanc,...

Les résineux sont principalement représentés par les pins sylvestres et maritimes. Ces derniers, essentiellement présents sur la parcelle 6, ont été fortement endommagés par l'incendie de septembre 2015. Leur présence est en forte diminution.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
TCHVX	Taillis de chêne vert	74.93 ha	72%
FPSX	Futaie de pins sylvestres	7.43 ha	7%
FPMX	Futaie de pins maritimes incendiés	7.87 ha	8%
VROCX	Rochers, éboulis	14.37 ha	14%
	TOTAL	104.60 ha	

COMMENTAIRES :

La forêt communale de Castellar est composée à plus de 70% de taillis de chêne vert, âgés et très denses. Cette essence robuste a réussi à s'installer sur des sols pourtant peu favorables.

La futaie de pins maritimes incendiés a été malmenée. Les rares tiges encore sur pied présentent un avenir très incertain. On peut toutefois espérer obtenir d'ici à 10 ans, une régénération naturelle de la zone.

On notera la présence non négligeable d'éboulis et d'affleurements rocheux (14% de la surface forestière).

Voir carte des types de peuplement forestier en annexe C3.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		85.99 ha
Hors sylviculture de production	104.60 ha	
TOTAL	104.60 ha	

COMMENTAIRES :

Les conditions stationnelles difficiles (sols pauvres, apport hydrique faible, climat sec) et le passage répété du feu ne sont pas favorables à une production de bois de qualité.

Lors du précédent aménagement, la forêt était traitée en série unique de futaie régulière par parquets de cèdre (transformation). Il était prévu de planter le 1/5 de la surface de chaque parcelle.

Aucune plantation n'a été réalisée.

Le capital incomplet à pauvre et des conditions d'exploitation difficile avec l'absence de desserte au sein des parcelles obligent à repenser le mode de traitement du massif.

Toute la forêt communale sera reclassée en "Hors sylviculture de production".

Cf. carte d'aménagement en annexe C4.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
<i>Surface à régénérer prévue</i>	20.90 ha
<i>Surface effectivement régénérée</i>	0.00 ha
<i>Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)</i>	0.00 ha

COMMENTAIRES : le précédent aménagement forestier prévoyait la régénération par plantation de 20.90ha répartis au sein des 6 parcelles forestières.

Compte tenu des difficultés d'accès et des coûts très importants, ces travaux n'ont pas été réalisés.

Nouvel aménagement	
<i>Traitements avec renouvellement suivi en surface</i>	0.00 ha
<i>Traitements en Taillis ou TSF</i>	0.00 ha
<i>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</i>	0.00 ha

COMMENTAIRES :

Comme tenu du contexte, l'ensemble du massif est classé en Hors Sylviculture.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.
Code	Libellé						
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	1	n	22.60			
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	2	n	24.78			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	3	y	14.78			
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	4	n	4.10			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	4	y	13.48			
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	5	n	16.99			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	6	y	7.87			
Totaux				104.60	0.00	0.00	0.00

COMMENTAIRES :

Les parcelles 3 et 4 soumises à une gestion pastorale, justifient leur classement en "Hors sylviculture avec intervention".

Le reste de la forêt communale, inexploitable ou non soumise au pastoralisme, est laissé en libre évolution naturelle.

2.5 Programme d'actions : coupes

COMMENTAIRES :

Sans objet.



2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif HT	I/E*
	Abattage et fascinage		1.20ha		6 400 €	
Total					6 400 €	
soit annuellement					320 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

De précédents travaux prévoyant l'enlèvement des bois brûlés au sein de la parcelle 6 n'ont pas été acceptés par la commune, faute de moyens suffisants.

Ils seront reprogrammés en proposant la technique du fascinage.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Amélioration de la desserte	2 et 3	1150	Travaux réalisés par Force 06 (Conseil départemental des Alpes Maritimes)	0 €	
Total				0 €	
soit annuellement				0 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Conscient de la menace incendie qui pèse sur le massif, le conseil départemental a décidé de mettre à l'étude le projet d'extension et d'amélioration de la piste DFCI menant au nord de la parcelle 2. Ce projet permettra un appui terrestre aux moyens de lutte aériens contre les feux de forêt.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif HT	I/E*
Achat et pose tables bancs	p 2 et p 5	2		4 000 €	
Achat et pose panneau explicatif	p 2	1		1 000 €	
Achat et pose table d'orientation	p 5	1		2 500 €	
Total				7 500 €	
soit annuellement				375 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

On peut noter les efforts du Conseil départemental pour équiper et rénover les capacités de réserve d'eau limitrophes de la forêt communale de Castellar :

- rénovation de la bâche de la réserve d'eau au sud de la parcelle 5, au lieu dit l'Orméa,
- implantation d'une nouvelle citerne d'eau dans le village, proche de l'actuel stade sportif,
- projet de création d'un captage d'eau sur le site du jaillissement d'une source au débit constant toute l'année,

en limite de la parcelle 2 au lieu dit Bassa.

Au titre des investissements pour l'accueil du public, ont été prévus :

- > l'achat et la pose de tables bancs dans les parcelles 2 et 5,
- > l'achat et la pose d'un panneau explicatif des espèces animales et végétales protégées au titre de la réglementation Natura 2000 au sein de la parcelle 2,
- > l'achat et la pose d'une table d'orientation au sein de la parcelle 5

Hors forêt communale, le gestionnaire aura la possibilité de proposer l'installation de deux bancs à dossier et d'une table d'orientation au plan du Lion (coût non pris en compte dans le bilan financier) ou tout autre équipement permettant d'améliorer l'accueil du public sur l'ensemble du territoire communal.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	54.10 ha

COMMENTAIRES :

les difficultés d'accès ne permettront pas l'exploitation de nombreuses parcelles. C'est pourquoi, la moitié de la surface boisée relèvera des surfaces portées en sénescence sur le long terme.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :

Maintien de milieux ouverts : habitats de garrigues à lavande, genêt cendré = habitat d'espèce potentiel pour le damier de la succise (signalé sur le site) et la noctuelle des peucédans (potentiel sur le site) : papillons, an. 2 de la Directive Habitats

et préservation des zones rocailleuses, éboulis, clairières et lisières = habitats d'espèces pour l'anelle de Bertoloni et la gentiane de Ligurie (espèces végétales an. 2 de la Directive Habitats)

Conservation des murets en pierre sèche et éboulis frais sous couvert forestier ainsi que des vieilles souches = habitat potentiel pour le spéléropès de Strinati

Eviter la période de nidification des oiseaux rupicoles susceptibles de nicher dans les falaises de la FC lors d'éventuels travaux sylvicoles (printemps)

Préserver les fonds de vallon et autres milieux humides (dont bassins anthropiques) qui constituent des habitats d'espèces pour les reptiles et amphibiens et potentiellement au spéléropès de Strinati (amphibien endémique des Alpes maritimes qui pourrait être présent dans ce secteur)

cf. cartes des habitats naturels relevant de la Directive Habitats et des espèces végétales et animales protégées en annexes C8 et C9.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

COMMENTAIRES :
 ⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe



3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	
soit sur l'ensemble en sylviculture	0 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)			
Résineux (r)			
Total tiges (1 = f + r)	0 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort (1 + 2)	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	0.0 m³/ha/an	0.0 m³/ha/an	0.0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :			
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	0 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	0 €		
Recettes chasse	0 €		
Autres recettes	54 €		
<i>Subventions et aides possibles</i>			45 000 €
Dépenses travaux sylvicoles	320 €		
Dépenses travaux infrastructure			45 000 €
Dépenses travaux non sylvicoles	375 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	5 €		0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	209 €		
Bilan annuel	-855 €	0 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	-8 €	0 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production			

* Période du bilan passé :

Impôts (forêts domaniales)	
Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation : - Dette restante (€) :

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : I Roux

Etude de terrain et inventaires : M Pereira

Cartographie : J Ricaud

Rédigé le 30/08/2016
par Le chef de projet aménagement
Signé : Roux Isabelle

Vérifié le
par Le responsable Forêt de l'agence
Signé : Julien BOUILLIE

Proposé le
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Loup BURTIN

